PV n° 3 de l'Assemblée Communale ordinaire

Mercredi 20 décembre 2023, 20h00 - La Cave

L'assemblée communale ordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 44 du jeudi 7 décembre 2023, par affichage publique et par convocation personnelle pour ce mercredi 20 décembre 2023, 20h, à la Cave, avec à l'ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée du 7 novembre 2023
2. Statuer sur la demande de naturalisation déposée par Madame Melisa Fetahaj
3. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2024
4. Procéder à l'élection complémentaire d'un membre à la commission de l'urbanisme pour la législature 2023-2027
5. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2005 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique
6. Informations communales.
7. Divers.

Le budget 2024 est disponible sur le site internet www.soyhieres.ch ainsi qu'au secrétariat communal depuis le 8 décembre 2023.

Aucune demande de modification n'est demandée

Présidence : Pierre Morel, président des assemblées
Secrétariat : Mathieu Ramseyer
Scrutateurs : Ivan Santos et Philippe Ceppi
Electrices et électeurs inscrits : 341
Electrices et électeurs présents : 17 (16 à partir du tractandum 3)

Compte tenu de l'absence du secrétaire communal M. Luca Haering pour raison de maladie, le procès-verbal de cette assemblée sera tenu par M. Mathieu Ramseyer, conseiller communal, qui fonctionnera comme secrétaire extraordinaire.

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Pierre Morel ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

Tractandum 1 : Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée du 7 novembre 2023

Aucune demande de modification n'étant parvenue durant les délais légaux, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 7 novembre 2023 est ratifié.

Tractandum 2 : Statuer sur la demande de naturalisation déposée par Madame Melisa Fetahaj

Rapporteur : M. Christian Zuber

Entrée en matière :

Une procédure ordinaire de naturalisation, soit la requête visant à l'obtention de la nationalité suisse respectivement à l'octroi du droit de cité communal et cantonal, est parvenue au conseil communal le 10 novembre 2023 et concerne Madame Melisa Fetahaj. Avant de

PROVISOIRE

soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, section naturalisation, en vue de l'obtention de l'autorisation fédérale, il appartient aux instances communales, respectivement aux ayants-droits de l'assemblée de se prononcer sur l'octroi du droit de cité de la commune de Soyhières.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

M. Christian Zuber continue sa présentation.

Madame Melisa Fetahaj, présente avec sa maman Mme Natalia Fetahaj, a déposé une requête en date du 16 novembre 2022 visant à l'obtention de la nationalité suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal. Madame Melisa Fetahaj est née le 15 octobre 2009 à Delémont. Elle est de nationalité moldave/Kosovo. Agée de quatorze ans, elle vit avec ses parents à Soyhières.

Madame Melisa Fetahaj a suivi son cursus scolaire dès 2014 à Soyhières soit à l'école enfantine et l'école primaire à Soyhières et dès 2022 à l'école secondaire au Collège de Delémont en 10ème année.

Madame Melisa Fetahaj est de langue maternelle moldave, albanaise et française et elle parle tout naturellement parfaitement la langue française avec de solides connaissances de langue allemande et anglaise. Elle est bien intégrée au sein de notre village, elle a des hobbies dont la boxe au Jura Fight Academy de Courroux qu'elle a pratiquée pendant cinq ans. Mme Melisa Fetahaj est née en suisse et désire construire sa vie en Suisse, c'est un pays dans lequel elle se sent parfaitement bien et qui l'ont conduit à déposer sa requête visant à l'obtention de la nationalité suisse. À la suite de l'audition menée le 8 novembre 2023 au siège du Service de la population à Delémont, Christian Zuber informe qu'il a rencontré Madame Melisa Fetahaj le 21 novembre dernier, accompagnée par sa maman, afin de faire sa connaissance.

Les autorités communales disposant de tous les éléments nécessaires recommandent d'octroyer le droit de cité de la commune de Soyhières à Madame Melisa Fetahaj.

Au vote, l'Assemblée communale accepte la demande de naturalisation de Madame Melisa Fetahaj par 16 voix contre 0 refus.

Tractandum 3 : Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2024

Rapporteur : M. Christian Zuber

Entrée en matière :

Le compte général prévoit un excédent de charges de CHF 127'960.- (CHF 168'686.- en 2023) alors que les financements spéciaux totalisent un excédent de produits de CHF 7'045.- (CHF 39'251) en 2023. Il en résulte un excédent de charges de CHF 120'915.- (CHF 129'435.- en 2023) pour le compte global, qui rassemble les deux éléments cités précédemment.

Une personne demande si la quotité d'impôt peut être discutée à ce stade de la présentation.

Le Président des assemblées M. Pierre Morel explique qu'il s'agit à ce stade uniquement de voter l'entrée en matière. La discussion sera donnée aux ayants-droits à la fin de la présentation. La personne en prend bonne note.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

En préambule à la présentation du Caissier communal M. Romain Jemmely, M. Christian Zuber précise que le Conseil communal s'est activement et particulièrement investi dans l'élaboration du budget 2024 en traitant de nombreux points tout en ayant discuté et analysé la situation pendant plus de dix heures avec la commission des finances. Le Conseil communal présente lors de cette assemblée un budget de fonctionnement « non dépensier », soit juste ce qui est nécessaire afin de pouvoir fonctionner. M. Christian Zuber précise également les éléments suivants :

PROVISOIRE

1) Des adaptations ont été effectuées au niveau de la voirie à la suite de la réorganisation de ce secteur.
2) Le secteur « déchetterie » a été analysé pour tous les intervenants, coûts et prestations.
3) Les contrats TIBO (machines à photocopier) ont été revus et adaptés, idem pour le contrat de maintenance HINNI, le contrat CWS TAPIS (coûts 1'700.- annuel) a été résilié à ce stade.
4) Le règlement des honoraires a été adapté et prendra effet au 1er janvier 2024. Des économies au niveau des indemnités du Conseil sont effectives et de l'ordre de CHF 4'000.-
5) Le Conseil communal a décidé d'appliquer la mesure 105a dans le cadre de la mise en œuvre du Plan équilibre 22-26 soit la contribution sur les salaires du personnel, réduction de 1.9% du traitement de base pour une durée de trois ans 2024-2026 par rapport au règlement communal qui applique la législation cantonale en la matière. L'annuité 2024 a été bloquée. En revanche, les employés ont été informés en octobre dernier qu'ils bénéficieront d'une classe de traitement supplémentaire dès janvier 2024, en aucun cas ils seront perdants.
6) Au niveau de la péréquation financière, alors qu'un produit de CHF 10'141.- avait été porté en 2023, la commune de Soyhières devra y participer à hauteur de CHF 32'760.- d'où une différence de CHF 42'901.- en défaveur de la commune.

M. Christian Zuber précise que le Conseil communal et la Commission des finances proposent d'accepter le budget tel qu'il est présenté.

M. Romain Jemmely, caissier communal, présente par le biais d'un Power Point les taxes communales, la quotité d'impôts ainsi que le budget de fonctionnement et les informations sur les investissements :

Quotité d'impôt : 2.15 points

Taxes communales :

Taxes de l'approvisionnement en eau potable selon règlement tarifaire :
a) Taxe de raccordement 5 ‰ de la valeur officielle
b) Taxes de consommation et taxes de base

Tranches en m3 par an	Taxe de consommation par m3	Taxe de base
Jusqu'à 55	2.95 francs	190.00 francs
De 56 à 500	2.75 francs	200.00 francs
De 501 à 1'000	2.60 francs	285.00 francs
De 1'001 à 3'000	2.45 francs	455.00 francs
De 3'001 à 5'000	2.25 francs	965.00 francs
Au-delà de 5'000	2.10 francs	1'815.00 francs

Supplément pour clients externes 50 % de plus

c) Taxe de chantier 50.00 francs

PROVISOIRE

Taxes de l'assainissement des eaux selon règlement tarifaire :

a) Taxe de raccordement 15 ‰ de la valeur officielle

b) Taxes de consommation et taxes de base

Tranches en m3 par an	Taxe de consommation par m3	Taxe de base
Jusqu'à 55	1.80 francs	100.00 francs
De 56 à 500	1.60 francs	110.00 francs
De 501 à 1'000	1.40 francs	210.00 francs
De 1'001 à 3'000	1.25 francs	405.00 francs
De 3'001 à 5'000	1.05 francs	995.00 francs
Au-delà de 5'000	0.85 francs	1'970.00 francs

c) Taxe de base pour l'élimination des boues par installation 100.00 francs

Taxes des déchets :

a) Taxe de base – ménage à 1 personne	80.00 francs
b) Taxe de base – ménage à 2 personnes	130.00 francs
c) Taxe de base – ménage à 3 personnes	175.00 francs
d) Taxe de base – ménage à 4 personnes et plus	210.00 francs
e) Taxe de base – résidence secondaire	140.00 francs
f) Taxe de base – appartement de vacances	50.00 francs
g) Taxe spéciale – magasin d'alimentation	400.00 francs
h) Taxe spéciale – Café, bars, restaurants jusqu'à 50 places	300.00 francs
i) Taxe spéciale – Café, bars, restaurants jusqu'à 100 places	400.00 francs
j) Taxe spéciale – Café, bars, restaurants à + de 100 places	500.00 francs
k) Taxe spéciale – Hôtel (additionnel à la taxe café)	300.00 francs
l) Taxe spéciale – Autres indépendants (coiffeur, avocats, …)	150.00 francs
m)Taxe spéciale – société à but non lucratif	150.00 francs
n) Taxe spéciale – Société louant leurs locaux à des tiers	200.00 francs
o) Taxe spéciale – Pensionnat de jeunes filles	300.00 francs
p) Taxe spéciale – Entreprises industrielles (jusqu'à 3 empl.)	300.00 francs
q) Taxe spéciale – Entreprises industrielles (de 4 à 10 empl.)	400.00 francs
r) Taxe spéciale - Entreprises industrielles (à + 10 empl.)	500.00 francs

Taxes de séjour :

a) Taxe de séjour forfaitaire - résidence (par nuit)	2.00 francs
b) Taxe de séjour forfaitaire – camping (par nuit)	2.00 francs

Taxes inhumations :

a) Taxe d'inhumation (cercueil/urne – non-domiciliés)	500.00 francs
b) Taxe pour columbarium (case commune – 1 urne)	1'000.00 francs
c) Taxe pour columbarium (case familiale – 3 urnes)	3'500.00 francs
d) Taxe pour columbarium (plaque)	300.00 francs
e) Taxe pour columbarium (supplément non-domicilié)	500.00 francs
f) Taxe pour petites tombes (2 urnes)	400.00 francs
g) Taxe pour petites tombes (supplément non-domicilié)	200.00 francs
h) Taxe pour petites tombes (creusage – par heure)	100.00 francs
i) Taxe de renouvellement de concession (1 tombe)	150.00 francs
j) Taxe de renouvellement de concession (tombe pour urne)	200.00 francs
k) Taxe pour nivellement (futur ou non)	500.00 francs
l) Jardin du souvenir (non-domicilié)	100.00 francs

Taxe immobilière :

a) Taxe immobilière 1.2 ‰

PROVISOIRE

Taxe cadastrale :
a) Taxe cadastrale (de la taxe immobilière) 0.3 ‰

Autres taxes causales règlementaires :
a) Taxe des chiens 70.00 francs
b) Taxe sur les chemins (par ha) 16.00 francs

Le président des assemblées M. Pierre Morel ouvre la discussion sur les éléments passés en revue.

Une personne demande si une augmentation de la quotité est prévue en 2024 par rapport à 2023. M. Pierre Morel confirme que la quotité pour 2024 restera identique à celle de 2023. M.Romain Jemmely explique qu'il n'est pas si évident de baisser la quotité par rapport à la situation financière actuelle de la commune.
La personne précise qu'il faudrait réanalyser l'ensemble des dépenses et qu'il faudrait repasser en détail le budget afin de voir dans quelle mesure la quotité d'impôt peut être baissée.
M. Christian Zuber précise que le Conseil communal, en collaboration avec la Commission des finances, ont passé en revue tous les budgets et que des efforts sont constamment réalisés afin de pouvoir baisser ces dépenses dans la mesure du possible.
Il n'est à ce stade pas prévu d'augmenter ou de baisser la quotité d'impôt mais une modification de la quotité ne peut être exclue dans les années à venir selon l'évolution de la situation financière de la commune.
La personne précise que le fait d'avoir une quotité d'impôt haute n'aide pas à attirer de nouveaux habitants/contribuables.
Le Président des assemblées M. Pierre Morel demande si la personne est satisfaite.
La personne est satisfaite.

Une personne demande si le Conseil communal a déjà réfléchi à une ou des solutions pour faire venir de nouvelles sociétés/entreprises dans la commune de Soyhières, ceci dans le but d'augmenter les recettes fiscales et peut-être à terme de baisser la quotité d'impôt.
M. Christian Zuber répond que du terrain est nécessaire pour faire venir de nouvelles entreprises ce qui n'est actuellement pas le cas.
M. Christian Zuber complète qu'il apparait peu probable que de nouveaux terrains soient libérés pour de nouvelles entreprises à court terme.
La personne précise qu'il serait dans ce cas déjà bien d'essayer de faire rester les entreprises qui sont déjà domiciliées dans le village.
M. Christian Zuber précise que des nouvelles sociétés se sont implantées à Soyhières cette année mais qu'il est difficile de développer l'arrivée de nouvelles sociétés.
M. Pierre Morel demande si la personne est satisfaite
La personne est partiellement satisfaite.

M. Romain Jemmely enchaîne avec la présentation du compte de fonctionnement qui se présente ainsi :

PROVISOIRE

Comptes de résultats		Budget 2024		Budget 2023		Exercice 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	258 265.00	23 130.00	247 179.00	10 943.00	294 251.10	26 870.85
	Excédent de produits/charges		235 135.00		236 236.00		267 380.25
Peu de changements significatifs dans cette rubrique							
1	Ordre et sécurité publics - défense	35 780.00	45 380.00	32 904.00	43 800.00	45 046.30	46 581.02
	Excédent de produits/charges	9 600.00		10 896.00		1 534.72	
Relativement comparable au budget 2023.							
2	Formation	909 725.00	384 620.00	721 233.00	147 981.00	741 074.20	167 752.70
	Excédent de produits/charges		525 105.00		573 252.00		573 321.50
La comptabilité du nouveau cercle scolaire "Haut-Plateau" sera incorporée dans les comptes de la commune de Soyhières dès 2024. Cela représente une augmentation des charges et produits de cette rubrique à hauteur de CHF 201'450.00. La part de Soyhières représente une charge de CHF 42'000.00 sur la base des premières estimations. La participation aux charges cantonales de l'enseignement est en baisse de quelque CHF 38'000.00, en raison notamment des effets des mesures d'économie du Canton.							
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	76 215.00	25 050.00	54 408.00	19 800.00	75 199.90	24 537.40
	Excédent de produits/charges		51 165.00		34 608.00		50 662.50
Des aménagements sont prévus pour les locaux de la Cave, à hauteur de CHF 12'150.00, ainsi qu'une subvention de CHF 3'000.00 en soutien à l'organisation de la fête du village bisannuelle.							
4	Santé	3 640.00		3 290.00		3 293.75	
	Excédent de produits/charges		3 640.00		3 290.00		3 293.75
Rubrique peu significative.							
5	Prévoyance sociale	952 540.00	581 535.00	732 481.00	361 268.00	638 499.06	262 243.08
	Excédent de produits/charges		371 005.00		371 213.00		376 255.98
Ce poste comprend la participation de la commune aux différentes charges en rapport avec l'action sociale, sur le plan cantonal, pour un total de CHF 345'390.00, soit une baisse de CHF 2'668.00 par rapport à 2023. Toutefois, nous enregistrons une augmentation sensible des aides économiques qui pourraient atteindre, selon les prévisions, près de CHF 300'000.00 contre CHF 182'000.00 en 2023. Ces avances, cumulées au soutien à la garderie Ste-Léonie pour CHF 290'000.00, sont portées à la répartition cantonale des charges.							
6	Trafic et télécommunication	226 227.00	70 000.00	214 332.00	68 146.00	191 113.70	67 586.55
	Excédent de produits/charges		156 227.00		146 186.00		123 527.15
Le budget pour le remplacement de 4 lampadaires se monte à CHF 10'000.00, contre CHF 5'000.00 au budget 2023. L'acquisition d'un panneau de signalisation lumineux est prévue pour CHF 2'500.00. Il est également envisagé de passer une convention pour le contrôle et l'entretien de l'éclairage, dont le coût est estimé à CHF 3'000.00.							
7	Protection de l'environ. – amén. terr.	322 108.00	247 620.00	243 271.00	207 890.00	242 798.65	204 228.92
	Excédent de produits/charges		74 488.00		35 381.00		38 569.73
Ce chapitre contient essentiellement les financements spéciaux (eau, épuration, déchets), qui connaissent des fortunes diverses selon le tableau synthétique reproduit en début de présentation. L'approvisionnement en eau et l'assainissement des eaux usées ont subi des modifications en raison de l'introduction des nouveaux règlements votés le 7 novembre 2023. Il convient désormais d'affecter des provisions pour le maintien de la valeur des infrastructures; les taxes ont été augmentées dans ce but.							
8	Economie publique	15 560.00	15 130.00	16 000.00	10 400.00	11 706.35	15 468.75
	Excédent de produits/charges		430.00		5 600.00	3 762.40	
La part communale à la taxe des chemins avait été omise dans le budget 2023; elle représente un produit de CHF 5'000.00 dans cette rubrique et explique la différence.							
9	Finances et impôts	151 695.00	1 559 290.00	139 018.00	1 533 888.00	149 499.58	1 577 213.32
	Excédent de produits/charges	1 407 595.00		1 394 870.00		1 427 713.74	
Le tableau présenté en 1ère page résume l'ensemble des rentrées fiscales. Nous nous attendons à une hausse de CHF 109'200.00 pour l'impôt des personnes physiques, par rapport à 2023. Nous serions toutefois en retrait de CHF 40'400.00 par rapport aux résultats de 2022. Sur le plan des personnes morales, nous nous avons estimé une baisse globale des recettes de l'ordre de CHF 67'600.00 par rapport au budget 2023. Alors que nous avions porté un produit de CHF 10'000.00 relatif à la péréquation financière intercommunale en 2023, nous devrons y participer à hauteur de CHF 32'760.00 en 2024; cela représente un écart de CHF 42'760.00 en défaveur de la commune. En outre, cette rubrique comptabilise une diminution des produits de CHF 40'000.00 en lien avec les mesures d'économie cantonales.							
	Totaux	**2 951 755.00**	**2 951 755.00**	**2 404 116.00**	**2 404 116.00**	**2 392 482.59**	**2 392 482.59**

M. Pierre Morel demande s'il y a des questions mais aucune question n'est relevée.

Romain Jemmely continue sa présentation

Une personne intervient concernant le poste relatif à l'acquisition d'ordinateurs. Elle demande des précisions quant aux investissements qui ont été budgétisés pour ce poste.

M. Romain Jemmely précise qu'il s'agit de l'acquisition d'un serveur informatique et non pas d'achat de nouveaux ordinateurs ou de nouvelles tablettes.
M. Christian Zuber précise que le nouveau serveur permettra de mettre à jour le système Salto (système pour la gestion des badges et portes de la commune) ce qui n'est plus le cas avec la tour d'ordinateur actuelle très ancienne. De plus, le nouveau serveur permettra de délocaliser certaines données à l'externe et de les sécuriser.
M. Pierre Morel demande si la personne est satisfaite.
La personne est satisfaite.

Cette même personne souligne qu'il est dommage que les chiffres des années précédentes ne soient pas visibles afin de pouvoir les comparer. Elle s'étonne également du montant des frais d'excursion du Cercle scolaire qui lui semblent élevés.
M. Romain Jemmely précise que ces frais englobent toutes les communes faisant partie du Cercle scolaire du Haut-Plateau et que le chiffre ne comprend pas uniquement la commune de Soyhières. Il précise également que c'est la commune de Soyhières qui va désormais s'occuper de la gestion de la comptabilité du Cercle contrairement auparavant où chaque commune gérait sa propre comptabilité. Les charges seront regroupées et ensuite réparties entre les communes membres sur la base d'une clef de répartition selon le nombre d'élèves scolarisés.
M. Romain Jemmely précise qu'il s'agit d'une première approche et d'une année « test » au vu de la récente création du Cercle.
M. Christian Zuber explique qu'une convention financière a été établie entre les communes sur la base d'un tableau Excel répertoriant en détail toutes les charges de chaque commune. Ce tableau a été créé et fourni par la commune de Soyhières à toutes les autres communes membres comme document de base. Un décompte devra être remis par chaque commune en fin d'année. Chacun de ces décomptes sera analysé en détail afin d'éviter que des charges non convenues par la convention financière soient intégrées dans les décomptes.
M. Pierre Morel demande si la personne est satisfaite.
La personne est satisfaite.

Une personne relève que l'augmentation relative au poste de la sortie annuelle des personnes âgées pour 2024 est importante et souhaite avoir des précisions à ce sujet.
M. Christian précise qu'un repas au restaurant du Mexique a été organisée en 2023 avec les aînés. Il est prévu en 2024 une sortie plus conséquente requérant la location d'un bus d'où l'augmentation des frais prévue en 2024 (sortie en bus tous les deux ans). Il précise également que pour ce type de sortie, une demande de don est envoyée afin de régler une partie des frais.
La personne est satisfaite.

Une personne prend la parole concernant le poste du traitement du personnel d'exploitation. Elle est étonnée de ne pas pouvoir observer une baisse plus importante des charges en lien avec ce poste, notamment à la suite des baisses des taux d'activité du voyer communal ainsi que de l'aide-concierge.
M. Romain Jemmely précise que les chiffres sont prudents. L'amélioration des classes de certains employés communaux et l'entrée en vigueur des nouveaux taux d'activité le 1er juillet 2024 réduisent les baisses de charges escomptées pour ce poste pour l'année 2024.
Après une analyse approfondie de la situation, le Conseil communal s'est aperçu que les taux d'activité pouvaient être baissés notamment durant la période hivernale. De plus, la commune bénéficie régulièrement de l'aide des personnes du programme d'occupation cantonale POC. Le déneigement a baissé ces dernières années. Il a également été constaté que le voyer peut assurer certaines tâches actuellement effectuées par l'aide concierge. Un inventaire détaillé des différentes tâches a été établi ce qui a permis au Conseil communal de prendre la décision de la baisse du taux d'activité du voyer communal ainsi que de l'aide concierge.
A la demande de Pierre Morel, Christian Zuber confirme que le taux d'occupation de l'aide concierge a été diminué de 25 % à 12, 5 %.

Cette personne précise que les graffitis sont propres à l'état du village dont l'état est honteux. Ce n'est selon ses mots pas aux villageois de faire le tour pour ramasser les déchets s'y trouvant.

PROVISOIRE

Le village est selon elle dans un état pitoyable et elle espère qu'un effort sera fait pour les fêtes de Noël.
M. Christian Zuber prend note des remarques de cette personne et lui demande des précisions.
Elle prie M. Christian Zuber de se rendre au cimetière car l'état est à pleurer et estime que son état, notamment pour les fêtes de Noël, doit être revu.
La personne précise que le voyer doit faire le tour du village plus régulièrement pour voir ce qui doit être entrepris afin de le maintenir dans un bon état.
M. Christian Zuber ouvre la discussion et demande si d'autres remarques sont également à relever concernant l'état du village. Aucune autre remarque n'est relevée.
M. Christian Zuber va faire part de ces remarques au voyer communal.

Une personne a une demande concernant le poste relatif à l'entretien des rives et talus. Elle demande à quoi correspond le montant de CHF 4'500.00 inscrit au budget 2024.
M. Romain Jemmely précise qu'il s'agit des travaux de tiers entrepris par l'entreprise Mathis Sàrl
La personne estime que le voyer communal pourrait effectuer ce travail à la place d'engager une entreprise tierce.
M. Christian Zuber précise que les travaux des ruisseaux sont des travaux lourds qui prennent beaucoup de temps et que Mathis Sàrl est bien mieux équipé pour les réaliser. Cela fait donc du sens de mandater cette entreprise pour ces travaux.
La personne précise que les précédents voyers effectuaient ces travaux eux-mêmes.
M. Christian Zuber informe que Mathis Sàrl avait déjà été mandatée lorsque l'ancien voyer communal était encore en activité.

Une personne relève le point concernant l'amortissement relatif aux crues et demande si quelque chose est prévu pour le ruisseau de la Réselle car cela fait plusieurs années que ce point est discuté.
Le projet de protection des crues est prévu en 2034 pour le secteur de la Réselle.
Pour le projet de protection des crues du Mettembert, celui-ci est actuellement en suspens au vu des coûts importants qu'il génère (estimés à 2.4 millions). Une analyse sera encore effectuée pour déterminer la responsabilité de la commune en cas de crues dans ce secteur. Le Conseil communal souhaite reporter ces travaux au vu des futurs projets à venir et au vu du coût conséquent.

M. Pierre Morel demande si la revitalisation de la Réselle est uniquement effectuée pour le confort des poissons. Christian Zuber précise qu'il ne s'agit pas uniquement de ça mais que c'est également pour un projet sécuritaire.

M. Romain Jemmely passe ensuite en revue le tableau des investissements :

La Cave – Remplacement du chauffage
Un montant de Fr. 15'000.00 a été voté le 7 novembre 2023 pour une étude afin de remplacer le chauffage à mazout vieillissant de la Cave. Soucieuses de limiter l'usage d'énergies fossiles, les Autorités communales étudient la possibilité de son remplacement par un raccordement au chauffage à pellets qui alimente déjà l'école et la halle.

Avant-Projet PGA et réservoir
Un montant de Fr. 20'000.00 a été voté le 2 mars 2022 pour déterminer les possibilités d'alimentation en eau, de la construction d'un réservoir et d'une possible collaboration dans le futur avec les SID à Delémont. Ce budget est actuellement épuisé.

Métrologie de la source de la Doux
Un montant de Fr. 30'000.00 a été voté le 2 mars 2022 afin de mesurer la capacité de captage de la source ainsi que de quantifier les fuites d'eau hors captage. La commune prévoit de payer CHF 20'000.00 en 2024 et le solde en 2025.

PROVISOIRE

Plan d'aménagement local (PAL)
Un crédit avait été voté le 11 mai 2021 pour CHF 90'000.00. Sur la base des travaux réalisés, il resterait un crédit non utilisé de CHF 27'726.30.

M. Romain Jemmely étant arrivé au terme de sa présentation, M. Pierre Morel ouvre la discussion.

Une personne souhaite avoir quelques précisions concernant le plan d'aménagement local. Il a été relevé lors de la présentation qu'il reste un solde de crédit non utilisé d'env. CHF 27'000.00. Elle souhaiterait savoir si d'autres factures sont encore prévues.
M. Christian Zuber précise que la facture du bureau Eschmann Rolf SA est encore attendue.
Il est prévu d'attendre mi-février pour effectuer la publication et traiter les oppositions. Le PAL devrait ensuite être voté soit en juin soit en automne 2024 en assemblée communale.

Au vote, l'assemblée communale accepte par 14 voix contre 2 la quotité d'impôt et les taxes communales.

Le budget de fonctionnement qui compte un total de charges de CHF 2'951'755.00 et un total de produits de 2'823'795.00 soit avec un déficit de CHF 127'960.00 au compte général tel que présenté est accepté par 13 voix contre 1

Le budget d'investissement tel que présenté est accepté par 15 voix contre 0

Tractandum 4 : Procéder à l'élection complémentaire d'un membre à la commission de l'urbanisme pour la fin de la législature 2023-2027

M. Pierre Morel informe qu'une seule candidature a été transmise dans les délais légaux à la suite de la démission de Mme Sophie Burri en tant que membre de la commission de l'urbanisme. Il s'agit de la candidature de :

Monsieur
Hans Nyström
Né le 03.07.1959
Profession : Architecte

Aucune autre personne présente ne faisant acte de candidature, M. Hans Nyström est nommé tacitement à la commission de l'urbanisme

Tractandum 5 : Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2005 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.

Christian Zuber informe que seule une personne est de la classe d'âge 2005 et qu'il s'agit de Mme Aminat Fetahaj.

Chaque année, la commune invite les personnes ayant atteint leur majorité et leurs droits politiques à rejoindre l'assemblée communale afin qu'ils puissent s'imprégner de l'importance des débats qui y sont menés ainsi que des décisions prises.

Les autorités communales félicitent Mme Aminat Fetahaj à l'occasion de son entrée dans la vie civique. Une petite attention lui sera transmise par les Autorités communales vu son absence lors de l'assemblée communale.

PROVISOIRE

Tractandum 6 : Informations communales

Secrétariat

M. Christian Zuber informe de la situation du secrétariat communal. Le secrétaire communal M. Luca Haering est en congé maladie depuis le 25 septembre dernier. La priorité est qu'il puisse guérir au plus vite, sa situation est délicate et assez grave.

La commune a dû se réorganiser dès le début octobre afin d'assurer les services du secrétariat en délocalisant l'agence communale AVS-ECAS et ses dossiers. C'est M. Philippe Kunz, Maire de Movelier, employée agréé ECAS qui traite l'ensemble des dossiers. Les personnes sont averties à notre guichet et M. Philippe Kunz se déplace à Soyhières.

Il a été fait appel à Mme Catherine Dessarzin afin de desservir le guichet communal pour des tâches spécifiques, arrivées/départs/Etrangers/GED/archives et rédaction de courriers.

Afin d'assurer la mise à jour sur notre ERP, le Conseil communal a fort heureusement trouvé une employée au taux de 20% dès le 12 octobre dernier. Il s'agit de Madame Fanny Guillaume, employée de la commune de Haute-Sorne. Elle traite le contrôle des habitants, la gestion de Salto, du programme de gestion de temps, les réservations en ligne, les mises à jour REGBL ainsi que la publication des permis de construire, tout cela le vendredi uniquement.

Dès le début novembre et en prévision des travaux à venir sur le guichet virtuel des données fiscales sécurisées, le Conseil communal a nommé pour une période de six mois dans un 1er temps M. Pierre Morel dans la fonction de Teneur du registre d'impôt, une mission importante et pour laquelle la connaissance des contribuables du village est nécessaire.

Les services communaux se doivent d'être assurés, tout n'a pas été simple en octobre et novembre dernier mais M. Christian Zuber tient à préciser que le travail est exécuté. La durée du congé de maladie de M. Haering n'est pas connue et la commune continuera à travailler dès janvier de cette manière.

Communication

Le Conseil communal s'efforce de communiquer un maximum d'informations aux citoyennes et citoyens par le biais du Soyhières-Infos.

Le site internet est riche en informations et M. Christian Zuber invite à le consulter. Le Président des assemblées, M. Pierre Morel a la charge d'insérer les informations qui lui sont transmises et les mises à jour sont nombreuses. M. Christian Zuber invite chacune et chacun à faire part de suggestions qui permettront d'améliorer encore les informations dans le futur.

Projet de l'eau

Le projet de construction d'un réservoir, l'assainissement de la station de la Doubs ainsi que le raccordement du bâtiment communal du Questre loué par le FC Soyhières suit son cours. Les contacts ont été établis avec la Bourgeoisie de Soyhières, les SID de Delémont ainsi que la Bourgeoisie de Delémont avec laquelle un droit de superficie d'une durée de 100 ans a été accepté. Dès janvier 2024, des séances ont d'ores et déjà été agendées avec le bureau d'ingénieurs RWB et la ville de Delémont. Ce dossier est important en raison des changements climatiques qui vont s'accroître dans le futur mais également de disposer d'un réservoir adéquat. Des informations supplémentaires seront communiquées aux citoyennes et citoyens lors de prochaines assemblées en 2024.

Véhicule Meili

M. Christian Zuber informe que la commune rencontre des problèmes avec le véhicule Meili qui a été acheté en 2011 et dont les frais de maintenance/réparation sont très élevés. Après renseignement auprès de la commune de Courrendlin, ils rencontrent le même problème que la commune de Soyhières au niveau des charges qui sont également conséquentes. Il est actuellement étudié la possibilité de remplacer ce véhicule par un tracteur comme c'est le cas à Movelier. Une comparaison des deux alternatives est en cours d'analyse auprès du Conseil communal.

PROVISOIRE

PAL

M. Christian Zuber informe que le PAL arrive à bout touchant et qu'il manque encore un élément relatif à une construction projetée à la route de Bâle en collaboration avec la Bourgeoisie. Le PAL sera voté soit en juin soit en automne 2024. Le délai pour la validation est fixé au 31.12.2024.

Tractandum 7 : Divers.

Une personne demande si les dossiers relatifs aux permis sont à jour, notamment au vu des problèmes rencontrés avec le secrétariat communal.

M. Christian Zuber explique que du retard a effectivement été pris lors des six premiers mois de l'année. Ceci est notamment dû au changement de conseillère communale qui était notamment encore en apprentissage et en période d'examens. Elle a également dû se replonger dans les dossiers en cours. L'appui de Mme Fanny Guillaume a toutefois permis de rattraper une bonne partie du retard. Il précise que les dossiers sont à jour à 85%. Les autorités communales font tout leur possible afin de rattraper entièrement le retard accumulé.

Une personne demande si la politique de déneigement a été modifiée par le Conseil communal. Elle regrette que certaines routes notamment celles en pente ne soit pas plus régulièrement déneigées. Alors qu'elle en avait informé le voyer, il lui aurait répondu sèchement que c'est « chacun son tour ».

M. Christian Zuber en prend bonne note.

Une personne demande si le plan des priorités des routes à déneiger est toujours le même qu'auparavant.

Christian Zuber précise que le plan des priorités n'a pas changé et qu'il discutera de ce point avec le voyer communal, notamment sur la manière dont il a répondu à Nicole Hanser.

Une personne pense qu'il serait bien que les citoyennes et citoyens soient informés sur la manière dont le secrétariat a été organisé sur site en l'absence du secrétaire communal. Le travail accompli par les autorités communales devrait selon elle être relevé.

M. Christian Zuber informe la personne que rien n'a effectivement été communiqué car les autorités communales pensaient à un retour plus rapide du secrétaire. Il conçoit que ces informations pourraient être ajoutées sur le site Internet ou dans un futur Soyhières'Info si la situation devait persister.

Une personne relève le point de la fermeture de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année. Il est selon lui regrettable qu'elle soit fermée durant une si longue durée.

M. Ivan Santos répond que cette décision a été prise par le Conseil communal qui s'est notamment basé sur l'année 2022. Il précise que deux personnes sont prévues pour la réouverture le 6 janvier 2024 au vu de la grande charge de travail à prévoir.

M. Christian Zuber précise qu'il s'agissait d'une décision du Conseil communal en 2022 déjà et qu'il avait été décidé de fermer la déchetterie pour les jours fériés qui précèdent un samedi.

Une personne explique qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème de déchetterie et fait référence aux citoyens qui n'auraient pas la possibilité d'entreposer chez eux les déchets accumulés pendant deux semaines. Elle pense qu'il serait également préférable que le Conseil communal revoie sa position.

Une personne fait la proposition aux autorités communales de revoir leur position et d'ouvrir un jour extraordinaire durant les fêtes.

Une personne précise que si une information doit être transmise aux citoyens sur une éventuelle ouverture exceptionnelle de la déchetterie, qu'elle pourrait être transmise via le panneau communal, au magasin du village ou sur le site internet.

PROVISOIRE

M. Christian Zuber informe qu'il va en rediscuter avec les membres du Conseil communal et qu'une information sera transmise aux citoyennes et citoyens sur l'éventuelle date d'ouverture de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année.

Une personne demande des informations complémentaires concernant le changement de la Conseillère communale en charge de l'urbanisme.

M. Pierre Morel précise qu'il ne s'agit pas du remplacement de la Conseillère communale mais d'un remplacement d'un membre à la Commission d'urbanisme.

Cette personne prend note de ce point. Elle demande si le secrétaire communal ne doit pas se rendre sur place dans des cas en lien avec l'urbanisme présentant un litige notamment en cas de séance sur place.

M. Christian Zuber précise que comme le secrétaire communal était absent, c'est M. Bernard Dessarzin, vice-maire, qui s'est rendu sur place avec la Conseillère en charge de l'urbanisme durant une séance sur place organisée avec la personne.

La personne précise qu'il serait préférable que la conseillère communale en charge de l'urbanisme, Mme Fjolla Avdimetaj, étudie les cas de manière plus approfondie avant de se rendre sur place. Selon lui, la séance à laquelle il a participé a fait preuve d'un manque de professionnalisme et que la situation doit être étudié en amont. Une meilleure préparation permettrait de réduire les nombreux échanges entre les différentes parties.

La personne précise également qu'elle attend des informations depuis plus d'un mois concernant la situation dans laquelle est impliqué et qu'elle n'a toujours aucune nouvelle à ce jour.

M. Christian Zuber l'informe qu'il prend note et qu'il va faire suivre à Mme Fjolla Avdimetaj, Conseillère en charge de l'urbanisme, afin que ce cas soit traité dans les meilleurs délais.

Une personne demande s'il est toujours prévu de remplacer le tableau d'affichage autogéré actuel contre un tableau en métal comme cela avait été prévu par le passé.

M. Christian Zuber informe qu'il a retrouvé à la mi-novembre le panneau au milieu de la route et qu'il l'a ramené chez lui. Il s'est ensuite rendu chez Logo Print début décembre afin de demander un devis pour un panneau en dur qui sera fixé avec des vis. Le panneau est prêt et M. Christian Zuber ira le chercher le 21.12.2023.

Une personne trouve honteux que le sapin installé devant la cour d'école ne soit pas mieux décoré/plus présentable en comparaison avec ce qui se fait dans les autres villages. Elle trouve qu'un effort pourrait être fait dans ce domaine.

M. Christian Zuber prend note de cet élément et promet qu'un effort important sera fait l'année prochaine.

Les intervenants sont tous satisfaits des explications/réponses à leurs remarques/questions.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le président M. Pierre Morel lève cette assemblée à 22h00.

Il remercie les personnes présentes et informe qu'un apéritif sera offert après cette assemblée par les Autorités communales.

Au nom de l'Assemblée communale de Soyhières

Le Président	**Le secrétaire extraordinaire**
Pierre Morel	Mathieu Ramseyer

PROVISOIRE